

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-386 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE INDUSTRIE ARTISANALE « I-1 » DANS LA ZONE M-4 AINSI QUE DE MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LES ZONES M-7 ET M-13

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions complémentaires de la MRC des Maskoutains et que le présent règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut communiquer avec le bureau municipal ou en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité dans la section à cet effet.

Donné à Saint-Dominique, ce 2 août 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé